

Il ressort de cette situation que la part la plus importante en termes de dotations (soit 22,20%) est revenue aux infrastructures économiques et administratives dont les réalisations, au demeurant, ont représenté la même proportion (22,19%) de l'ensemble des dépenses suscitées. A contrario, la part la moins significative a été enregistrée par le secteur dit productif (télécom, transport, tourisme, informatique) avec seulement 0,70% des prévisions globales et 2,22% des réalisations y afférentes. Les crédits affectés à ce secteur n'ont été du reste consommés qu'à la proportion faible de 29%.

Il ya lieu de remarquer, d'autre part, le léger dépassement inscrit au titre des dépenses relatives aux PCD évalués à 916 millions de DA selon la situation extra-comptable produite par le plan.

Enfin et globalement, il apparaît de cette même situation que les opérations d'investissements sus-indiquées ont été réalisées à hauteur de 104,395 milliards de DA, soit un taux d'exécution de 92%.

Si l'on intègre les opérations en capital essentiellement constituées par la dotation aux fonds d'assainissement des entreprises, les paiements centralisés par l'ACCT à ce titre ont été comptabilisés pour un montant global de 190,342 milliards de DA, soit 95% de dotations prévisionnelles.

Ces consommations ont été inscrites et réparties comme suit :

202 002/00 -en dépenses d'équipement	166,013 797 705 milliards de DA.
202 003/00 -en interventions économiques	5,131 578 681 milliards de DA.
202 006/00 -en PCD.....	<u>19,196 187 418 milliards de DA</u>
Total Général.....	190,341 563 804 milliards de DA

Il est à observer d'autre part que nonobstant la forte consommation relative relevée à ce niveau, des retards considérables ont été constatés dans l'exécution des différents projets dont certains remontent aux années 1970 entraînant par la même des surcoûts fort importants et un préjudice aux intérêts du Trésor et à ceux des contribuables; préjudice difficilement évaluable eu égard à la complexité de la procédure et des opérations en cause, à l'accumulation des contraintes au fil des exercices et à la confusion sans cesse répétée dans la gestion des marchés en cause en dépit de toutes les recommandations antérieures de la Cour pour améliorer la situation et apurer les dossiers correspondants.

Evidemment cet aspect est davantage aggravé par la rareté des ressources ou moyens adéquats pour faire face à l'ampleur des restes à réaliser enregistrés et accumulés sur plusieurs exercices.

2.2.1-Observations particulières sur la gestion des opérations budgétaires

A la lumière des investigations et des analyses successives effectuées par la Cour sur les conditions d'exécution et de gestion des opérations budgétaires et de trésorerie, il a été relevé que les règles du droit financier n'étaient toujours pas rigoureusement observées, portant quelquefois atteinte aux principes de l'orthodoxie financière.

Les observations et les recommandations de la Cour portées à la connaissance des services ont été à l'origine de certaines mesures de redressement et de correctifs sans cependant aboutir aux résultats escomptés.